



Lettre de convocation entretien de licenciement

Par **Gio33**, le **08/11/2014** à **23:36**

Bonjour,

Le vendredi 31 octobre, j'ai été convoqué afin de me transmettre une lettre pour un éventuel licenciement...

Voici ce qu'elle stipule :

Notre société envisageant de procédezr à votre licenciement, vous voudrez bien vous présenter le....., afin d'avoir un entretien sur cette éventuelle mesure.

Nous vous rappelons qu'il est possible de vous faire assister....

Nous vous confirmons que nous vous dispensons de travailler pendant toute la durée de la procédure...

Ma question :

Que signifie exactement cette phrase "nous vous dispensons de travailler etc..." ? suis je en "mise à pied conservatoire" ?

Merci de votre aide !

Par **P.M.**, le **09/11/2014** à **09:04**

Bonjour,

C'est une dispense de travailler mais normalement en étant payé alors que si c'était une mise à pied conservatoire, vous ne le seriez pas...

Par **Gio33**, le **09/11/2014** à **10:43**

Bonjour,

Merci pour votre reponde...

Justement on ne m'a rien dit... Je ne sais pas si je vais être payé durant tout ce temps de dispenses...

Par **P.M.**, le **09/11/2014** à **11:13**

Il me semblait vous avoir répondu...